

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

9 NOVEMBRE 2018
8H15

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 9 novembre 2018, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents: Monsieur Beny Masella, Maire
 Monsieur Dino Mazzone, Conseiller
 Madame Elizabeth Ulin, Conseillère
 Madame Colleen Feeney, Conseillère
 Madame Maria Torres, Conseillère

Aussi présent: Monsieur Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Personne d'autre n'y assistait.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20181109-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 8h20.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du vendredi 9 novembre 2018 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
20181109-002

3. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 novembre 2018.

2) D'approuver tels que présentés, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
21 Curzon 162 Northview 52 Easton	remplacement de trois fenêtres; modification de la galerie de la cour arrière; modification des ouvertures de la façade arrière, démolition d'un palier et d'un escalier et construction d'une galerie;

342 Ballantyne Nord	démolition de la véranda au rez-de-chaussée de la cour arrière, modifications des ouvertures de la façade arrière et gauche, remplacement de la porte avant et installation de puits de lumière;
305 Brock Nord	agrandissement du vestibule et de la galerie du côté gauche de la maison, remplacement des bardeaux de la toiture (option "A");
64 Strathearn Nord	remplacement de sept fenêtres;
63 Strathearn Nord	remplacement de la porte avant;
28 Crestwood	remplacement de douze fenêtres, d'une porte-patio et d'une porte avant, peinture du fascia, de la porte de garage et du bardeau en cèdre.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
56 Nelson	remplacement de la porte avant et de la porte de garage.

4) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
28 Crestwood	construction d'une remise de jardin en cour arrière;
74-76 Radcliffe	remplacement du revêtement et des balustrades des balcons de la cour avant.

Adoptée à l'unanimité
20181109-003

4. Demande de dérogation mineure (107 Brock Nord)

NOTE La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 octobre 2018, conformément aux dispositions des règlements 2010-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à l'article 3.2.2 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 107 Brock Nord dans la zone RA-5:

- afin de régulariser un empiètement du bâtiment principal, qui se trouve à une distance de 4.42 mètres de la ligne de propriété, alors que la marge de recul avant est au minimum de 4.57 mètres dans cette zone, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 0.15 mètre.

Adoptée à l'unanimité
20181109-004

5. Entente inter-municipale relative aux heures d'ouverture du sentier nature et parc canin Joe Raie en la Cité de Côte Saint-Luc

ATTENDU que la Cité de Côte Saint-Luc (« Côte Saint-Luc ») possède et régit le Sentier nature et parc canin Joe Raie dans Côte Saint-Luc sur le lot 1 052 933 (« parc canin de CSL »);

ATTENDU que la présence de chiens au parc canin de CSL en dehors des heures d'ouverture prévues de même qu'au parc Sheraton fait l'objet de plaintes des résidents du secteur avoisinant à Montréal-Ouest (« la Ville »);

ATTENDU que la Ville et Côte Saint-Luc jugent à propos de mettre en place des mesures correctives pour améliorer la qualité de vie de tous les résidents dans les environs du parc canin de CSL;

ATTENDU que la Ville est prête à collaborer avec Côte Saint-Luc dans l'élaboration et l'application de telles mesures;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

- 1) Que le Conseil de Ville de Montréal-Ouest accepte de passer une entente avec la Cité de Côte Saint-Luc relativement aux heures d'ouverture du parc canin de CSL.
- 2) Que les conditions de cette entente soient énoncées dans un document qui constitue une entente inter-municipale concernant les heures d'ouverture du Sentier nature et parc canin Joe Raie situé sur le territoire de Côte Saint-Luc, laquelle est réputée faire partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long récitée.
- 3) Que la durée de cette entente soit d'un (1) an, qu'elle soit tacitement reconduite pour une autre année à son échéance et de nouveau par la suite, à moins d'être résiliée par l'une des parties signataires en conformité aux dispositions de celle-ci qui le prévoient.
- 4) Que le Maire soit autorisé à signer ladite entente au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité
20181109-005

6. Période de questions du public

À 8h34, M. le Maire a annoncé le début de la période de questions.

7. Levée de la séance

À 8h35, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
20181109-006

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées
aux archives municipales dans le dossier *Archives-20181109*